

Paris, le 16 mai 2021

Financer ses études sans caution parentale

La Caisse d'Épargne Ile-de-France annonce l'ouverture de la garantie BPI France

Depuis 2020, les crises se succèdent – sanitaire, guerre en Ukraine, énergétique, inflation – ce qui renforce le climat d'injustice et de précarité. Les étudiants en sont les premiers impactés. Fidèle à ses engagements sociaux et sociétaux, la Caisse d'Épargne Ile-de-France renouvelle son soutien aux jeunes en mettant à leur disposition, des solutions de financement adaptées aux besoins individuels de chacun.

Pour tous les étudiants ou apprentis de 18 à 28 ans, la Caisse d'Épargne Ile-de-France renouvelle le crédit à 0% : remboursable sur 10 ans maximum et pour un montant compris entre 500 et 5 000€. Cette offre, créée durant la période de crise sanitaire, permettra aux étudiants et apprentis de traverser cette période plus sereinement.

De plus, pour leur permettre de financer leurs études, la banque francilienne propose exceptionnellement un crédit au taux unique de 0.90%.

Les étudiants sans caution physique solvable, pourront bénéficier quant à eux de la prise en charge des frais de garantie BPI France*. Cette mesure représente une économie pouvant aller jusqu'à 660€ par étudiant.

Ce prêt étudiant d'un montant maximum de 20 000 € est remboursable sur une période de 10 ans maximum avec un différé partiel ou total, possible, jusqu'à 60 mois.



« La Caisse d'Épargne Ile-de-France a à cœur d'accompagner les jeunes franciliens. Pour nos plus de 600 000 clients de moins de 28 ans, nous mettons en place, plusieurs offres de financement avec une approche personnalisée pour les soutenir à chacune des étapes importantes de leur vie. Le dispositif proposé par BPI France nous permet d'élargir notre périmètre d'action et d'accompagner davantage de jeunes qui ne disposent pas de caution de la part d'une personne physique dans leur entourage (parent, proche...), pour le financement de leurs études. Face à un besoin grandissant, nous avons renforcé notre partenariat avec BPI ce qui nous permet d'accompagner 3 fois plus de clients qu'en 2019 avec un montant moyen de 14 500€ » déclare Fabien DESCRAQUE, Responsable du département Offre Banque au Quotidien et Conquête clients de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

*** Critères d'éligibilité du Prêt étudiant avec la garantie BPI France**

- Être étudiant âgé de moins de 28 ans
- Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne
- Financement d'un diplôme de l'enseignement supérieur français

Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

CONTACTS PRESSE

Caisse d'Épargne Ile-de-France

Stéphanie Chmelewsky - 06 35 20 28 72

Sonia Jocitch - 06 24 74 29 91

presse@ceidf.caisse-epargne.fr

À propos de la Caisse d'Épargne Ile-de-France :

Banque régionale coopérative, première actionnaire du Groupe BPCE, elle exerce son activité depuis plus de 200 ans et finance tous les domaines de l'économie et l'ensemble des acteurs de l'Ile-de-France : collectivités locales, logement social, entreprises, institutionnels, particuliers et professionnels. La Caisse d'Épargne Ile-de-France regroupe un réseau de 430 agences et 30 centres d'affaires, répartis sur l'ensemble du territoire francilien ainsi qu'une Banque Privée. Elle compte 5 000 collaborateurs et 3 millions de clients dont 700 000 sociétaires. Elle accompagne le développement de trois filiales : La Banque BCP, la Banque de Tahiti et la Banque de Nouvelle Calédonie. Toutes nos actualités [ici](#)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :     